



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ALLOCATION

PROCUREUR

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, La Haye, le 14 juin 2022

Allocation de M. Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, devant le Conseil de Sécurité de l'ONU New York, 14 juin 2022

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler des activités menées par le Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Les rapports d'évaluation et sur l'avancement des travaux que je sou mets par écrit présentent en détail nos activités et les résultats que nous avons obtenus pendant la période considérée au regard de nos priorités stratégiques. Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en avant quelques points importants.

Tout d'abord, je souhaiterais remercier le Conseil de sécurité pour l'examen permanent des travaux du Mécanisme auquel il procède et également le BSCI pour son récent rapport sur les méthodes et travaux du Mécanisme. Ce processus d'examen offre aux hauts responsables du Mécanisme et aux membres du Conseil une excellente occasion de collaborer étroitement.

Je salue les observations et questions présentées lors de la réunion du Groupe de travail informel qui s'est tenue hier, et j'attends avec intérêt les déclarations que vous ferez aujourd'hui.

Monsieur le Président, Excellences,

Je suis très heureux de pouvoir vous informer que, durant ces deux dernières années, mon Bureau a retrouvé la moitié des fugitifs qui étaient toujours en fuite après la fermeture du TPIR. Il s'agit notamment de tous les trois fugitifs considérés comme faisant partie des principaux fugitifs : Félicien Kabuga, Augustin Bizimina et, comme nous l'avons annoncé il y a quelques semaines seulement, Protais Mpiranya, ex-commandant de la Garde présidentielle.

Après ma nomination en tant que Procureur du Mécanisme en 2016, je me suis donné pour priorité de traduire en justice l'ensemble des derniers fugitifs. Après un examen approfondi des actions accomplies



dans le passé, mon Bureau a pris des mesures-clés visant à améliorer et à renforcer les activités qu'il mène pour retrouver les fugitifs.

Nous avons restructuré notre équipe chargée de la recherche des fugitifs et, grâce à l'obtention de fonds supplémentaires, nous avons recruté des enquêteurs et analystes dotés des compétences requises. Nous avons aussi réorienté fondamentalement nos travaux. Plutôt que de nous appuyer exclusivement sur les ressources humaines, nous avons conjugué enquêtes approfondies et techniques analytiques de pointe, y compris en matière de données complexes de télécommunications, financières et de réseau.

Les résultats que nous avons obtenus importent.

Pour les victimes du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis, il est intolérable que l'on ne sache toujours pas où se trouvent ceux qui sont accusés de crimes atroces. Si rien ne peut effacer la douleur des victimes, nous espérons cependant qu'elles seront satisfaites de savoir que la chasse aux fugitifs se poursuit.

Pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale, de telles réussites démontrent une nouvelle fois la force de votre engagement envers les victimes et votre détermination à rendre la justice, malgré le temps écoulé.

Et pour le Mécanisme et mon Bureau, nous avons franchi une étape supplémentaire dans l'accomplissement de cet important mandat.

Pour l'heure, seuls quatre fugitifs sont encore recherchés, dont Fulgence Kayishema, qui constitue notre priorité essentielle.

À ce sujet, je peux vous informer qu'après plusieurs années difficiles, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la République d'Afrique du Sud. Avec l'appui du Président sud-africain et de son cabinet, une équipe spéciale opérationnelle a récemment été créée pour aider mon Bureau. Nos équipes ont eu des échanges fructueux à Pretoria il y a trois semaines seulement, et mon Bureau a présenté ses premières missions à effectuer.

Nous sommes certains que, grâce à la coopération pleine et efficace de l'Afrique du Sud, Fulgence Kayishema sera bientôt arrêté et traduit en justice. Notre but est de retrouver les quatre derniers fugitifs avant que le Conseil de sécurité n'entame son prochain examen des travaux du Mécanisme.

Monsieur le Président, Excellences,

Nous poursuivons également nos efforts visant à clore les dernières procédures en première instance et en appel.

Dans l'affaire *Kabuga*, mon Bureau est prêt pour l'ouverture du procès.

Nous avons par ailleurs déployé d'importants efforts pour veiller à la rapidité du procès. Nous avons présenté les éléments de preuve de la plupart de nos témoins par écrit, ce qui devrait réduire sensiblement le temps d'audience nécessaire à la présentation de nos moyens et, in fine, la durée du procès.



Mon Bureau continue en outre de participer aux procédures d'appel en cours. Dans l'affaire *Fatuma et consorts*, nous attendons avec intérêt le prononcé de l'arrêt à la fin du mois. Dans l'affaire *Stanišić et Simatović*, nous avons présenté nos arguments écrits en début d'année et nous préparons actuellement nos arguments oraux.

Mon Bureau demeure résolu à ce que justice soit rendue aux victimes au Rwanda et en ex-Yougoslavie, tout en prenant l'ensemble des mesures en notre pouvoir pour clore ces dernières affaires le plus rapidement possible.

Monsieur le Président, Excellences,

Reconnaissant que les juridictions nationales prennent la relève du TPIR et du TPIY, le Conseil de sécurité a confié à mon Bureau la tâche de répondre aux demandes d'assistance adressées par les enquêteurs et les procureurs des juridictions nationales du monde entier. Ainsi, l'assistance aux juridictions nationales chargées de poursuivre les auteurs de crimes internationaux commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda demeure une priorité.

À l'heure où mon Bureau a presque achevé de conduire ses dernières procédures et de retrouver les derniers fugitifs, il importe de garder à l'esprit que des milliers d'affaires demeurent pendantes devant les juridictions nationales.

Le Procureur général du Rwanda entend toujours poursuivre plus d'un millier de fugitifs accusés d'avoir perpétré le génocide.

En Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie, plus de trois mille auteurs présumés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide doivent encore faire l'objet d'enquêtes et de poursuites.

L'aide apportée par mon Bureau est essentielle à l'accomplissement de cette tâche. Les éléments de preuve recueillis par mon Bureau représentent plus de 11 millions de pages de témoignages, rapports et comptes rendus nécessaires au travail des parquets nationaux. Nos employés ont une excellente connaissance des crimes commis et de leurs auteurs.

Cela se reflète dans le nombre de demandes d'assistance que nous recevons chaque année. En 2013, nous avons reçu 100 demandes d'assistance environ. Pour chacune de ces deux dernières années, nous en avons reçu près de 400. Les dernières demandes adressées sont aussi d'une plus grande complexité et d'une plus grande ampleur. Compte tenu du grand nombre d'affaires qui ne sont pas encore terminées et des stratégies nationales visant à punir les crimes de guerre, nous prévoyons que cette tendance se confirmera dans les années à venir.

Pourtant, malgré l'appui que nous leur prêtons, les parquets nationaux continuent de rencontrer d'autres difficultés importantes.

En ex-Yougoslavie, l'enjeu le plus important demeure la coopération judiciaire dans la région.

Dernièrement, mon Bureau a été à l'origine de nombreuses avancées entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Leurs procureurs généraux continuent d'échanger des éléments de preuve et des dossiers afin d'intensifier la lutte contre l'impunité.



Malheureusement, ces deux pays éprouvent de graves difficultés à obtenir la coopération de la Croatie. Ainsi qu'il est expliqué dans mon rapport écrit, le Gouvernement croate prend des décisions politiques visant à bloquer le processus judiciaire. Ainsi, des procureurs de Bosnie-Herzégovine attendent qu'une coopération se mette en place dans plus de 80 affaires, dont certaines sont pendantes depuis sept ans.

Il y a 10 ans, la Croatie était à l'avant-garde des initiatives visant à améliorer la coopération judiciaire régionale dans la poursuite des auteurs de crimes de guerre. Aujourd'hui, nombreux sont ceux à avoir l'impression qu'il existe en Croatie la volonté de rendre justice aux victimes croates mais non aux victimes d'autres groupes ethniques.

Or, la Croatie peut prendre une mesure simple pour faire évoluer ce point de vue : envoyer toutes les demandes d'assistance pendantes, actuellement bloquées par le Ministère de la justice, aux autorités judiciaires compétentes, et encourager ces dernières à traiter ces demandes en urgence.

Par ailleurs, je demande instamment aux pays de l'ex-Yougoslavie de mettre de côté leurs clivages politiques et de renforcer sensiblement leur coopération pour retrouver les personnes disparues. C'est un impératif humanitaire.

En ce qui concerne le Rwanda, mon Bureau a fait régulièrement observer qu'il convenait de redoubler d'efforts afin que les génocidaires qui ont fui vers d'autres pays, notamment en Europe et en Afrique, ne restent pas impunis. Les procureurs de ces pays savent pertinemment que des ressortissants rwandais soupçonnés de génocide vivent dans leurs pays. La difficulté réside véritablement dans l'adéquation des priorités et des ressources et, parfois, dans le manque de volonté politique.

S'il est certes compréhensible que les gouvernements donnent ordre à la police et aux procureurs de se concentrer sur les crimes commis aujourd'hui, cela ne saurait servir de prétexte pour ne pas mener d'enquêtes et laisser impunis les crimes de génocide perpétrés au Rwanda il y a 20 ans. Notre détermination à mettre fin à l'impunité et établir les responsabilités pour des crimes internationaux doit être véritablement universelle.

Mon Bureau continuera de travailler avec nos partenaires nationaux afin de répondre à leurs demandes d'assistance et de faire face aux difficultés qu'ils affrontent. Les victimes du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda et des crimes commis pendant les conflits en ex-Yougoslavie continuent de compter sur le soutien de mon Bureau et du Conseil de sécurité.

Plus généralement, s'agissant du Rwanda et des pays de l'ex-Yougoslavie, la négation du génocide et la glorification des criminels de guerre sont toujours d'actualité. Un tel comportement ne saurait être toléré dès lors qu'il fait insulte aux victimes et pose les bases d'un conflit futur.

Monsieur le Président, Excellences,

En ce qui concerne le processus d'examen en cours ainsi que le rapport du BSCI, mon Bureau se félicite que notre engagement à concrétiser la vision du Conseil voulant que le Mécanisme soit une « petite entité efficace à vocation temporaire » continue d'être salué.

Le BSCI a établi que, pendant la période considérée, mon Bureau avait pris des mesures qui reflétaient « l'accent mis sur l'exécution du mandat du Conseil de sécurité ». Il a en outre fait observer que, même avec la réduction des effectifs « à leur plus simple expression », le Bureau du Procureur avait



reconfiguré les opérations avec souplesse, selon les besoins, pour obtenir des résultats et avait redéployé les ressources là où elles étaient le plus nécessaires.

Le BSCI a conclu que mon Bureau avait appliqué sa recommandation de soutenir et de relever le moral de nos fonctionnaires, ce qui représente un défi particulier pour une institution amenée à réduire ses effectifs. Sur ce point, le BSCI a conclu que « comme les effectifs du Bureau ont été réduits, l'équipe restreinte a bénéficié des efforts déployés par la direction pour promouvoir une culture de travail plus positive ».

S'agissant de nos résultats, mon Bureau se félicite que, pendant la période considérée, des mesures importantes ont été prises en vue de l'accomplissement de notre mandat. Nous avons obtenu des déclarations de culpabilité dans trois affaires importantes, à savoir les procès en première instance dans les affaires *Stanišić et Simatović* et *Nzabonimpa et consorts*, et la procédure d'appel dans l'affaire *Mladić*. Comme je l'ai dit, au cours des deux dernières années, nous avons retrouvé la moitié des derniers fugitifs toujours en fuite après la fermeture du TPIR.

Ce sont là des résultats concrets qui contribuent à rendre justice aux victimes et, dans le même temps, marquent la fin prochaine des fonctions résiduelles du Mécanisme.

Pour ce qui est de l'avenir, mon Bureau continuera d'employer les méthodes et pratiques qui ont fait leurs preuves ces dernières années.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, je tiens à saisir cette occasion pour saluer tout ce que le Président Agius a accompli durant son mandat et pour le remercier du rôle moteur qu'il a joué.

Pendant sa présidence, le Mécanisme a enregistré des succès notables. Un certain nombre de jugements et arrêts importants ont été rendus dans le respect des calendriers judiciaires. Et, sous sa direction, les hauts responsables ont noué des relations de travail plus étroites ayant permis de guider le Mécanisme face aux défis immenses qu'il a dû relever, tels que la pandémie de COVID-19.

Enfin, dans mon Bureau, nous sommes reconnaissants du soutien que continue de nous apporter le Conseil dans tous nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.irmct.org